

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Landes
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	31
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	62
NOMBRE DE PRÉSENTS :	34
NOMBRE DE POUVOIR :	8

SÉANCE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : P. CASTEL – C. DAUGA – S. CAS – A. JOIE – J.M. PEREZ – H. BOUYRIE – J. VARTAVARIAN – P. LABORDE – P. BENOIST – F. COUNILH – B. PASCOUAU – D. MOUSTIE – R. DUCAMP – H. DARRIGADE – M. REMAZEILLES – D. MAHE – J. DE LA RIVA – V. DARTIGUEMALLE – N. ROSPARS – M. LIBIER – J.L. BELESTIN – I. CAZALIS – P. VENDRIOS – J.M. GARAT – F. BETBEDER – R. GELEZ – J. ROMAIN – A. COELHO – D. BECUS – B. DARETS – T. PERIAUT – L. COUTURE – J.C. DAULOUÈDE – D. JAMMES

Ont donné pouvoir : N. MEDDA A A. JOIE – F. GUILLAMET A P. LABORDE – C. TOLLIS A R. DUCAMP – C. JAY A H. DARRIGADE – E. CLAVERIE A I. CAZALIS – S. BERGEROO A A. COELHO – B. LANGOUANERE A T. PERIAUT – J. BOUHAIN A F. BETBEDER

Absents excusés : V. AUDOUY - M. BRUTAILS – T. LABASTE - J. LAPEYRE – M. HERNANDEZ – M.J. EVENE – B. DUBEARNES – C. BAYENS – S. BELLANGER – E. GRACIET – A. LATXAGUE – J.P. FORGUES – M. DIRIBERRY – J.P. LAUDINET – P. LARD – F. BREDE – M. DEMASDELAGE – M. CASTETS – M.F. GONSETTE

Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS

Délibération n° 2025-03-31-12 : Intégration dans le domaine public du syndicat des réseaux de lotissements

Le syndicat est sollicité par des Associations Syndicales Libres pour l'intégration des réseaux d'eau potable et d'assainissement de leur lotissement.

Compte tenu des enjeux tant techniques que financiers, le syndicat soumet les demandes d'intégration à des vérifications techniques.



Pour le réseau d'eau : test de pression du réseau pour vérification qu'il n'y ait pas de fuite, vérification des matériaux employés ainsi que la présence de tous les affleurements (bouches à clé), fourniture de plan du réseau.

Pour le réseau assainissement : inspection caméra du réseau, vérification que toutes les propriétés sont bien raccordées au réseau, vérification que le poste de relèvement (le cas échéant) est fonctionnel ou mis à niveau selon les exigences du syndicat, vérification que tous les affleurements sont bien présents et à la cote (regards et tampons), fourniture du plan du réseau.

- **Lotissement Les Prairies de Philip – Soustons :**

L'Association syndicale libre (ASL) du lotissement Les Prairies de Philip sollicite le syndicat pour l'intégration des réseaux d'eau et d'assainissement du lotissement Les Prairies de Philip à SOUSTONS.

- AEP = 75 ml PVC Ø 110 - 8 branchements en PEHD Ø 25
- EU – 75 PVC Ø 200 - 8 branchements en PVC Ø 160
- Poste de relèvement

- **Lotissement Le Jardin des Capucines – Soustons :**

L'Association syndicale libre (ASL) du lotissement Le jardin des Capucines sollicite le syndicat pour l'intégration des réseaux d'eau et d'assainissement du lotissement Le jardin des Capucines à SOUSTONS.

- AEP = 82 ml : 28 ml en PVC Ø 50 et 54 ml en PVC Ø 63 - 6 branchements en PEHD Ø 25
- EU - AC Ø 200 = 75 ml - 7 branchements en PVC Ø 160

- **Lotissement Clos d'Armande - Messanges :**

- L'Association syndicale libre (ASL) du lotissement Le Clos d'Armande sollicite le syndicat pour l'intégration des réseaux d'eau et d'assainissement à Messanges.
- EU : 658 ml réseau collecte EU (collecteur + branchements)
 - o 28 branchements EU
 - o 13 regards 1000 EU
- AEP : 488 ml réseau AEP – 28 branchements

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré à l'unanimité,



Le Comité Syndical,

DECIDE d'intégrer dans le domaine public les réseaux d'eau potable, d'assainissement et le poste de relèvement du lotissement « Les Prairies de Philip » et les réseaux d'eau potable et d'assainissement des lotissements « Le Jardin des Capucines » de Soustons et Lotissement « Clos d'Armande » de Messanges dans le domaine public.

AUTORISE le Président à réaliser toutes les démarches pour finaliser ces intégrations.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

ST VINCENT DE TYROSSE, le 1^{er} avril 2025

Le Secrétaire de Séance,
Isabelle CAZALIS

Le Président,
Francis BETBEDER



La présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département